



Confli avec la secu et mon medecin

Par **nathalie**, le **05/10/2011** à **21:25**

Bonjour,rnrnJ'ai eu un accident du travail en avril 2005, j'ai eu énormément de problèmes avec mon épaule, j'ai été opérée en juin 2007 du tendon puis en juin 2008 du nerf coincé en dessous du sous-scapulaire gauche, depuis je souffre sans arrêt. Apres être retournée chez plusieurs médecins, avoir fait plusieurs examens, je suis retournée voir le chirurgien qui m'a opérée et il prétend qu'il a tout bien fait et qu'il ne me réopèrera pas. Je n'arrive pas à lever mon bras, j'ai du mal à repasser, à faire mes carreaux et tout autre travaux. En plus, les médecins de la Caisse me disent que je suis consolidée et que je peux reprendre le travail, je souffre et personne ne fait rien, en plus, il ne m'indemnise plus depuis fin novembre alors que c'est un accident du travail. Je n'en peux plus. J'espère que vous pourrez m'aider. rnrnMerci d'avance.

Par **pat76**, le **06/10/2011** à **15:30**

BonjourrnrnVous avez été consolidé par la sécurité sociale il est donc évident que vous ne recevrez pas d'indemnités journalières.rnrnPar contre, vous auriez dû dès que vous avez reçu l'avis de consolidation prendre contact avec votre employeur pour qu'il vous prenne un rendez-vous à la médecine du travail.rnrnSeul le médecin du travail peut vous déclarer apte ou inapte à reprendre votre poste.rnrnAvez-vous pris contact avec votre employeur?